

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 4 JUILLET 2022**



Publié le **07 JUL. 2022**

COMMUNE

DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 28 juin 2022  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2022\_062

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET

ATTRIBUTION DE  
SUBVENTIONS  
EXCEPTIONNELLES POUR  
L'ACQUISITION DE PIÈGES  
À MOUSTIQUES

Etaient présents :  
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, M. AURELLE  
M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), Mme WEBANCK (par proc. à Mme MAINAND), Mme CRESPIY (par proc. à Mme BLACHERE), M. GUERIN (par proc. à M. CIAPPARA), Mme CORRENT (par proc. à Mme GOYER), Mme BILLA (par proc. à M. MICHON), M. FAIVRE (par proc. à M. GILLARD), M. BLANC (par proc. à M. ATTAR BAYROU), Mme VERNAY (par proc. à M. THEVENOT)

Etai(en)t absent(s) :  
Mme GEHIN

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **07/07/22**.....

Identifiant de l'Acte :

**089-116500360-2022-062-062-062-062**

Rapport de : Côte TOLLET

Afin de lutter contre le développement du moustique tigre sur la commune et les risques sanitaires induits, le Conseil Municipal a approuvé par délibérations n°2020-65 du 3 juillet 2020 et n°2021-045 du 5 juillet 2021 le principe d'une subvention exceptionnelle pour l'acquisition de pièges à moustiques tigres.

Ce dispositif s'adresse aux Caluirards pour leurs propriétés et copropriétés situées sur le territoire de la commune. La participation s'élève, par pièce, à 50 % du montant acquitté, plafonnée à 50 euros.

A ce jour, seize nouveaux dossiers complets ont été présentés pour un montant total de 833 €.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

-D'APPROUVER l'attribution de subventions exceptionnelles d'un montant total de 833 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant à l'état ci-annexé ;

- DE DIRE que les dépenses correspondantes seront imputées sur le compte 6745 – 512.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Philippe COCHET

07 JUL. 2022



---

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

	BENEFICIAIRES		SUBVENTION ATTRIBUEE
1	BULFONE	Ugo	50,00 €
2	GIBERT	Olivier	50,00 €
3	GUIOTH	Jules	30,00 €
4	DUPRE	Sebastien	130,00 €
5	ANSEAUME	Nicolas	50,00 €
6	TRICHARD	Blandine	50,00 €
7	SAURET	Michel	50,00 €
8	BENAMAR	Mafoutd	50,00 €
9	CHOUABE	Chantal	50,00 €
10	CADOUX-PETREQUIN	Clélie	50,00 €
11	FRANCOIS	Isabelle	50,00 €
12	MARTIN	Céline	50,00 €
13	BLAYA	Laurent	30,00 €
14	POINTET DECHELETTE	Yves	43,00 €
15	WEBANCK	Viviane	50,00 €
16	PLATRE	Félie	50,00 €
	TOTAL		833,00 €

